

ABONNEMENT D'ACQUISITION DE CERTIFICATS SSL

Entre :

L'Agence Nationale de Certification Electronique, autorité de certification racine en Tunisie, représentée par son Directeur Général, Monsieur, dont le siège est au Parc Technologique El Ghazala, 2083 Ariana, Tunis ci-après désigné(e) « TunTrust » ;

Et :

[Raison sociale], immatriculée au Registre National des Entreprises sous le N° [...], dont le siège est à [...], représentée par , [...] , ci-après désigné(e) « **[Raison sociale]** ».

Préambule

TunTrust fournit des services de certification électronique visant à garantir la confiance dans les transactions électroniques telles que l'e-commerce et l'e-gouvernement.. **[Raison sociale]** souhaite acquérir et utiliser des certificats SSL émis par TunTrust dans le cadre d'un abonnement unique afin de sécuriser ses sites web et infrastructures numériques.

Article 1 : Objet

Le présent abonnement a pour objet de définir les conditions générales d'acquisition, de renouvellement et d'utilisation des certificats SSL délivrés par TunTrust au profit de **[Raison sociale]**, conformément aux politiques et procédures de TunTrust en vigueur.

Article 2 : Engagements de **[Raison sociale]**

La [Raison sociale] s'engage à :

- Utiliser les certificats SSL exclusivement dans le cadre autorisé par les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en vigueur publiées sur le site web de TunTrust .
- Accepter les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en vigueur publiées sur le site web de TunTrust .
- Désigner un correspondant officiel chargé de toute communication relative à l'abonnement dans l'Annexe A
- Fournir à TunTrust des informations exactes, complètes mis à jour lors de toute demande de certificat.
- Informer TunTrust, sans délai, de toute modification concernant les informations fournies ou susceptibles d'affecter la validité des certificats émis ou en cas de perte, de détournement ou de compromission éventuelle de la clé privée associée au certificat.

Article 3 : Engagements de TunTrust

TunTrust s'engage à :

- Émettre les certificats SSL dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de la date de réception d'une demande complète, ou à notifier la **[Raison sociale]** des motifs de rejet dans le même délai,

- Révoquer un certificat SSL suite à la réception d'une demande de révocation dans un délai ne dépassant pas les 24 heures,
- Fournir un support technique ainsi que la documentation nécessaire pour assurer la bonne utilisation et gestion des certificats SSL générés.

Article 4 : Durée et Renouvellement

L'Abonnement est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de signature. Il est renouvelé par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, notifiée au moins trois (3) mois avant la date d'échéance.

Article 5 : Tarification et Paiement

Les tarifs applicables aux certificats SSL sont ceux indiqués sur le site web de TunTrust <https://www.tuntrust.tn/>

Il est à noter que les factures sont émises suite au service fait et **la [Raison sociale]** s'engage à régler chaque facture dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de leur date de réception.

Article 6 : Force Majeure

Chaque partie est exonérée de ses obligations contractuelles en cas de force majeure, telle que définie par la législation en vigueur, à condition que l'évènement soit dûment justifié et notifié à l'autre partie dans un délai de quarante-huit (48) heures suivant sa survenue.

La partie affectée s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les effets du préjudice et à notifier l'autre partie de la cessation de l'événement dans un délai de quarante-huit (48) heures après la fin de celui-ci.

Si la force majeure se prolonge au-delà de trente (30) jours, chacune des parties peut résilier l'Abonnement de plein droit par notification écrite adressée à l'autre partie.

Article 7 : Résiliation

Outre la force majeure, le présent Abonnement peut être résilié par l'une des parties en cas de manquement de l'autre partie à l'une de ses obligations contractuelles, après une mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours à compter de sa notification. La résiliation du présent abonnement n'exclut pas les actions civiles ou pénales.

Article 8 : Loi Applicable et Litiges

L'Abonnement est régi par le droit tunisien.

En cas de litige qui viendrait à naître entre les Parties à propos de la validité, de l'exécution ou de l'interprétation de la convention, les Parties s'engagent à coopérer avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, les litiges relèvent de la compétence exclusive du Tribunal de Première Instance d'Ariana, y compris pour les procédures d'urgence.

Article 9 : Domiciliation

Pour l'exécution de l'Abonnement, les parties élisent domicile à leurs sièges respectifs indiqués en entête.

Article 10 : Entrée en Vigueur

L'Abonnement entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

Fait à Tunis, le [.....]

**Pour TunTrust,
Le Directeur Général**

[Nom et Prénom]

**Pour [RAISON SOCIALE],
Le Directeur Général**

[Nom et Prénom]

Annexe A : Vis-à-Vis

Conformément à l'article 2 du présent abonnement, [Raison sociale] désigne son ou ses représentant(s) respectifs pour assurer le suivi technique, administratif et contractuel de l'abonnement.

1. Pour [Raison sociale] (Technique)

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse e-mail :

2. Pour [Raison sociale] (Administratif)

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse e-mail :

La [Raison sociale] s'engage à notifier par écrit toute modification de ces informations dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant le changement.